

Le présent contrat fixe les conditions de location du Bâtiment-Abri, près du terrain de sports de Boesenbiesen, géré par l'A.C.S.L.

Je soussigné(e) _____
Demeurant à _____
Agissant en qualité de _____
Du (de la) jeune _____
Coordonnées _____

Sollicite, sous mon entière responsabilité, la location du bâtiment-abri situé près du terrain de sport à BOESENBIESEN.

Je m'engage :

- A demander une autorisation de débit de boisson à la Mairie dans le cas d'un rassemblement de plus de 50 personnes. La fin d'autorisation est fixée à 2h.
- A régler le prix de location, ainsi que les frais causés par les dégâts éventuels occasionnés lors de ce rassemblement.
- A éviter tout débordement intempestif et, en particulier, toute intrusion tapageuse dans le village. L'accès au bâtiment Abri se fera exclusivement par le chemin goudronné.
- A limiter la puissance sonore des moyens audio utilisés qui pourraient gêner le voisinage (la limite étant la route passante).
- A veiller à la remise en état des lieux, en dégageant l'ACSL de toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou d'un quelconque accident.
- A présenter une attestation d'assurance « Responsabilité civile ».
- A accepter la visite d'un Responsable de l'ACSL, et/ou de la Mairie.

Date de location :

Tarif :

	Tarif par journée et/ou soirée	Options retenues
Tarif de location du Bâtiment-Abri :		
Membre ACSL & groupe Théâtre :	15,- €	
Associations locales (Boesenbiesen, MCRied et CCRM):	35,- €	
Habitant de Boesenbiesen :	50,- €	
Autre :	100,- €	
Chambre froide	50,- €	
Pompe à eau à main (eau non potable)	Mise à disposition, si nécessaire	
Electricité (hors Association locale)	Forfait 10,- €	
	Tarif de la location :	

Caution (sauf membre et groupe théâtre)	500,- €	
---	---------	--

Fait à Boesenbiesen, le __/__/201__

Le Requérant :

Le Président de l'ACSL ou son représentant :